

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS**

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Approbation d'une convention de partenariat entre Inter CE 42 et Loire Forez agglomération sur l'accord des tarifs préférentiels applicables aux adhérents d'Inter CE 42.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,
- Vu le procès-verbal du 11 juillet 2020 actant l'élection de Christophe BAZILE en tant que Président de Loire Forez agglomération,
- Vu l'arrêté n°000432/2020 donnant délégation de fonction et de signature à M. Pierre-Jean ROCHETTE,
- Considérant l'intérêt de conclure une convention de partenariat avec Inter CE 42 afin d'accorder des tarifs préférentiels sur le domaine nordique du col de la Loge aux adhérents.

DECIDE

Article 1 : Il est décidé d'approuver la convention de partenariat mise en place entre Inter CE 42 et Loire Forez agglomération et d'ainsi instaurer un tarif préférentiel aux adhérents d'Inter CE 42 pour l'année 2021 sur présentation d'un Pass imprimé par l'adhérent ou enregistré sur son smartphone.

Le tarif préférentiel applicable est de 6 € TTC (tarif Inter CE42) au lieu de 8,50 € TTC (tarif public).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20201109-2020DEC0627-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/01/2021

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Monsieur le Trésorier de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Fait à Montbrison, le 9 novembre 2020,

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-président en charge du tourisme,



Pierre-Jean ROCHETTE